



Usfruitier et nu propriétaire

Par **normande68**, le **24/03/2008** à **13:45**

bonjour

Merci de votre réponse à la dernière question. Vous est-il possible de me préciser deux choses?

1) Est ce que le bénéficiaire de l'usufruit doit payer quelque chose si oui quand et à qui? Si non est ce que au moment de la succession, l'usufruit est considéré comme un avantage perçu par l'usufruitier par rapport aux autres héritiers. (puisque'il dispose du logement gratuitement).

Merci